



Code Ethique

Groupe UNIFER



SOMMAIRE

01 | Un Code Ethique
Pour Qui ? Pourquoi ?

02 | Le management
éthique

03 | Valeurs communes

04 | Nos Règles &
Engagements

05 | Mise en oeuvre du
Code Ethique



Liens sommaire

Éditorial

Définitions

Un code d'éthique : pour qui ? pourquoi ?

Le management éthique

Valeurs communes

Le respect

L'intégrité

La responsabilité

Principes d'action quotidiens

Éthique des collaborateurs et dirigeants

Les engagements du groupe

Éthique des parties prenantes

Mise en œuvre du code d'éthique

Mise en œuvre du code d'éthique dans les métiers

Comité de l'éthique

Échanger et prévenir

Être responsable, c'est aussi alerter

Annexes



Engagement du Président



Engagement du Président

La réussite du groupe UNIFER et son avenir reposent sur la confiance qu'elle inspire à ses collaborateurs, à ses actionnaires, à ses partenaires publics ou privés et, plus généralement, à toutes les parties prenantes.

A l'issue de la création du groupe en 2014 et de sa structuration courant 2021, le groupe UNIFER a souhaité se doter de règles de conduite éthique, communes à l'ensemble des métiers. Elles seront complétées et mises à jour au regard des évolutions légales ou sociétales.

Ces règles de conduite éthique ont vocation à rassembler l'ensemble des collaborateurs autour de valeurs communes essentielles et qui s'imposent dans la conduite des affaires en toute circonstance et dans tous les pays.

Le présent code d'éthique reflète ainsi les valeurs du groupe UNIFER sur les questions de respect, d'intégrité et de responsabilité.

Ce sont ces principes qui doivent guider les dirigeants, les managers et les collaborateurs dans leur activité quotidienne.

Ce Code est à destination de l'ensemble des collaborateurs du groupe UNIFER; il est impératif qu'ils en prennent connaissance, le fasse connaître et respecter, de manière stricte.

Nicolas GELISSE

Président du Groupe UNIFER



Définitions

Définitions

Collaborateur : fait référence à l'ensemble des salariés du Groupe Unifer.

Manager : fait référence à toute personne en charge opérationnellement et/ou fonctionnellement une filiale et/ou un service du Groupe.

Dirigeant : fait référence aux mandataires sociaux de chaque Entité du Groupe.

Entité : désigne l'ensemble des sociétés et entités de droit français et étranger « contrôlées » directement ou indirectement par les Métiers du Groupe.

Groupe : désigne la société UNIFER et l'ensemble des sociétés et Entités de droit français et étranger « contrôlées » directement ou indirectement par la société UNIFER (incluant les joint-ventures contrôlées par UNIFER, les Métiers ou ses Entités).

Métier : désigne, dans ce document, UNIFER et chacun des Métiers du Groupe.

Responsable de l'éthique et Responsable de la conformité : au sein du Groupe, le Responsable de l'éthique est le directeur juridique et est en charge du déploiement et de la mise en œuvre de la politique d'éthique et des programmes de conformité. Il peut s'appuyer le Responsable de la conformité à savoir le Directeur QHSE pour la mise en œuvre opérationnelle de ces sujets.



01

Un Code Ethique Pour qui ? Pour quoi ?



Un code éthique : Pour qui ? Pour quoi ?

La réputation et la solidité du groupe UNIFER reposent sur la confiance de ses parties prenantes, ainsi que de ses Dirigeants, Managers & Collaborateurs, qui résulte du respect de valeurs communes essentielles que sont le respect, l'intégrité et la responsabilité. Ces valeurs ont vocation à guider nos Métiers dans l'ensemble de leurs activités.

Le présent code d'éthique vise à ce que chacun ait un comportement exemplaire, en toutes circonstances. L'objectif de ce document est de rassembler les Dirigeants, Managers & Collaborateurs du Groupe autour de valeurs communes. Celles-ci doivent inspirer les décisions quotidiennes que nous avons à prendre, quel que soit notre niveau de responsabilité.

Le présent code s'applique à l'ensemble des Dirigeants, Managers & Collaborateurs du Groupe dans le cadre de leurs activités, peu importe l'Entité, le projet ou le pays concerné.

Il a vocation à être partagé avec toutes les parties prenantes avec lesquelles nous interagissons (cotraitants, sous-traitants..). Nous attendons de ces dernières qu'elles s'y conforment ou appliquent des standards équivalents à ceux fixés par notre code d'éthique.

Les Dirigeants du Groupe ont pour mission de veiller à la bonne et complète application du code d'éthique. Ils sont appuyés en cela par le Responsable Ethique, garants de sa mise en œuvre quotidienne et de son appropriation par tous.

Le groupe UNIFER a la volonté dans ses relations commerciales avec ses partenaires d'assurer le respect de ce code éthique. Cela se manifestera par un échange de volontés de mise en œuvre contractuelle de ces principes.







02 | Le management éthique

Le management éthique

Le Groupe est convaincu que le prérequis de toute démarche éthique passe par l'exemplarité du management. L'adhésion des Collaborateurs repose sur le respect et l'incarnation par le management des valeurs et de la culture éthiques du Groupe.

Les Dirigeants et Managers doivent, non seulement s'appliquer le plus haut degré d'exigence éthique, mais aussi porter ce discours auprès de leurs Collaborateurs.

Ainsi, il est attendu des Dirigeants et Managers une éthique managériale irréprochable, et en particulier :

-  qu'ils s'interdisent tout comportement contraire au présent code ;
-  qu'ils soient justes, qu'ils bannissent toute forme de discrimination et qu'ils adoptent une égalité de traitement de chaque collaborateur ;
-  qu'ils placent le respect de soi et des autres au cœur de leur management et qu'ils condamnent tout type de harcèlement, notamment tout propos sexiste, insultant ou qui porterait atteinte à la dignité de la personne en créant un environnement intimidant, hostile, humiliant ou offensant ; et
-  qu'ils réagissent immédiatement et prennent toutes mesures nécessaires face à des situations contraires à l'éthique du management.



03 | Valeurs communes

Le respect

Le respect est une valeur essentielle du Groupe qui doit guider les comportements individuels de tous, aussi bien en interne (vis-à-vis des Dirigeants, Managers & Collaborateurs du Groupe) qu'en externe (vis-à-vis des parties prenantes et de l'ensemble des tiers).



Chaque Métier et Entité veillent ainsi à ce que chaque individu avec lequel il interagit soit traité avec respect et dignité.

Dirigeants, Managers et Collaborateurs

Le Groupe entend appliquer une politique de ressources humaines équitable sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion ou de conviction, de handicap, d'âge, d'orientation sexuelle ou de nationalité. Il promeut l'égalité homme - femme appliquée à tous les domaines (formation, classification, promotion, mutation, rémunération, etc.) ainsi que la diversité des parcours et des diplômes.

Le Groupe entend également assurer le respect de la vie privée des Dirigeants, Managers & Collaborateurs, en ce compris leurs données personnelles, et veille à la sécurité et la santé de ces derniers dans l'exercice de leurs activités.

Réciproquement, le Groupe attend de ses Dirigeants Managers & Collaborateurs qu'ils s'attachent à incarner le respect au quotidien, que ce soit :

-  en interne, avec leurs collègues, leurs hiérarchies ou leurs subordonnés ; et
-  en externe, avec les parties prenantes avec lesquelles ils sont en relation (autorités, clients, fournisseurs, actionnaires, etc.).

Parties prenantes

Le respect est au centre des relations que le Groupe entretient avec ses différentes parties prenantes (autorités, clients, fournisseurs, actionnaires, etc.). Aussi, le Groupe veille à ce que chacune de ses interactions soit menée avec honnêteté et équité, quel que soit son interlocuteur.

Réciproquement, le Groupe attend de l'ensemble de ses parties prenantes un respect mutuel.

L'intégrité

Le Groupe accorde une importance primordiale au respect rigoureux des lois, règlements et normes, notamment en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence ; droit de la concurrence ; mesures de sanctions économiques ; prévention des conflits d'intérêts ; droits humains ; libertés fondamentales ; protection de l'environnement ; hygiène, santé et sécurité au travail ; protection des données personnelles.

Les Métiers organisent la formation des Dirigeants, Managers & Collaborateurs afin que chacun d'entre eux s'interdise tout comportement illicite susceptible d'engager sa responsabilité, celle d'autres Dirigeants, Managers & Collaborateurs, celle de son Entité, de son Métier et/ou celle de UNIFER.

Ainsi, nous attendons de tous les Dirigeants, Managers & Collaborateurs qu'ils :

- 🇫 possèdent une connaissance minimale des réglementations applicables à leur secteur d'activité ;
- 🇫 s'interrogent régulièrement sur la légalité de leurs actions et
- 🇫 prennent conseil auprès de leur hiérarchie ou du Responsable de l'éthique, en cas de besoin.

Tout manquement est susceptible d'entraîner des sanctions en interne et/ou par les autorités judiciaires et administratives compétentes et, par conséquent, d'engendrer un risque réputationnel non négligeable.

En cas de question relative au présent code ou plus généralement à l'éthique, le collaborateur est invité à interroger sa hiérarchie, ou le Responsable de l'éthique afin d'obtenir plus de précisions sur ces normes et les comportements à adopter.

La responsabilité

Tous Dirigeants, Managers & Collaborateurs se doivent de respecter une éthique professionnelle reposant sur les valeurs communes du Groupe, les règles et les principes d'action détaillés dans le présent code éthique et les politiques du Groupe, ainsi que, le cas échéant, dans les procédures des Métiers.

Les Dirigeants & Managers sont également les ambassadeurs du présent code éthique. Ils déploient ainsi des actions de communication, de sensibilisation et de formation permettant aux collaborateurs de s'imprégner de la culture éthique du Groupe.

Cette responsabilité est d'autant plus forte que le non-respect des règles décrites dans le présent code peut conduire le Groupe à se porter partie civile contre les Dirigeants, Managers & Collaborateurs qui auraient délibérément enfreint les présentes règles.

En outre, les actions du Groupe emportent également une responsabilité sociétale dont chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur doit avoir conscience.



04 | Nos règles & Engagements

Nos règles & Engagements



Respect des droits humains

Le Groupe respecte les droits humains et les libertés fondamentales, résultant des activités du Groupe ainsi que de celles de ses sous-traitants et fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le Groupe est implanté dans un état ayant ratifié les conventions fondamentales de l'OIT, à ce titre, il respecte les règles relatives au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination et à la liberté syndicale.



Respect de l'environnement

Le Groupe a pour objectif de se maintenir aux meilleurs standards en matière de protection de l'environnement. Face à l'urgence climatique, le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 en se fixant des objectifs compatibles avec l'Accord de Paris.

Chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur doit ainsi être conscient du rôle qu'il doit jouer en la matière. Il s'assure, à son échelle, que ses activités minimisent leurs conséquences sur l'environnement en ayant pour préoccupation, entre autres, le maintien de la biodiversité, la protection des ressources naturelles ou la gestion des déchets.



Hygiène et sécurité

Le Groupe s'engage à garantir un environnement de travail sain et sécurisé, en fournissant un cadre permettant d'identifier et de minimiser les risques liés à ses activités et en déployant une politique de protection sociale efficace.

Tout collaborateur doit s'abstenir de tout comportement susceptible de mettre en danger sa propre vie et santé et la vie et la santé des autres collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, usagers et doit respecter les règles en termes de sécurité au travail.

Nos règles & Engagements



Protection des actifs

Chacun veille à l'intégrité des actifs matériels/immatériels, corporels/incorporels du Groupe, peu importe leur origine, leur nature ou leur finalité : idées ou savoir-faire, clients, informations relatives aux marchés, pratiques techniques ou commerciales, données statistiques, biens mobiliers et immobiliers, etc.

Cette obligation subsiste après le départ d'un collaborateur du Groupe.

Les actifs du Groupe ne peuvent pas être utilisés à des fins illicites ou sans rapport avec ses activités (utilisation à des fins personnelles ou mise à la disposition d'un tiers).

Le Groupe attache une importance particulière à l'utilisation professionnelle des systèmes de communication et des réseaux intranet.

Une utilisation à des fins personnelles n'est autorisée que si elle est licite, justifiée, nécessaire et raisonnable.



Solidarité intra-groupe

Attachés à la richesse de nos Métiers, nous souhaitons que les liens de solidarité interne soient préservés. À ce titre, lorsque plusieurs Entités du Groupe sont conduites à nouer des relations d'affaires entre elles, elles sont guidées par la même loyauté que celle due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs.

Chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur, bien qu'il soit tenu de veiller aux intérêts de l'Entité au sein de laquelle il exerce son activité, s'assure également de la qualité et du bon déroulement des relations intra- Groupe, quel que soit le domaine concerné.



Rejet de la corruption, du trafic d'influence et des fraudes sous toutes leurs formes

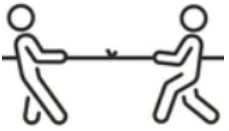
Le Groupe a adopté une politique de « tolérance zéro » dans ces domaines. Il est ainsi attendu de chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur qu'il évite tout comportement pouvant être qualifié de corruption, de trafic d'influence ou de fraude.

Nos règles & Engagements



Respect des règles relatives aux données personnelles

Le Groupe se conforme à l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données personnelles, notamment au RGPD. Il est attendu de chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur qu'il applique les normes pertinentes en la matière et veille au respect des données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités.



Respect du droit de la concurrence

Le Groupe se conforme au droit de la concurrence (interdiction des ententes et des abus de position dominante et de toute autre pratique contraire au droit de la concurrence). Les comportements à adopter sont détaillés au sein d'un programme de conformité spécifique.

Il est notamment attendu de chaque collaborateur et Dirigeant qu'il s'abstienne de tout comportement ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur les marchés.



Communication d'informations financières

Le Groupe recherche la transparence et la fiabilité dans sa communication d'informations financières et extra-financières.

Il est attendu de chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur qu'il ne divulgue pas, à l'extérieur du Groupe, ce type d'informations qu'il détiendrait du fait de sa fonction.

Il ne peut également communiquer ces informations à des Dirigeants, Managers & Collaborateurs du Groupe qui ne sont pas habilités à en prendre connaissance.

Nos règles & Engagements



Gestion des conflits d'intérêts

Loyal, chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur veille à ne pas se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit d'intérêts avec son Entité, son Métier ou le cas échéant, le Groupe.

Il informe sa hiérarchie, sans rien omettre, de la situation potentielle ou avérée de conflit d'intérêts à laquelle il est confronté. Dans une telle situation, il s'interdit d'agir et d'intervenir en qualité de représentant de l'entreprise.

Il s'interdit également de participer au processus de décision dans lequel le conflit d'intérêts s'inscrit.



Participation à la vie publique et neutralité de l'entreprise

Le Groupe respecte les engagements de ses Dirigeants, Managers & Collaborateurs participant à la vie publique.

Les Dirigeants, Managers & Collaborateurs candidats à une élection ou exerçant un mandat politique ne doivent être en aucun cas discriminés. Le Groupe entend conserver une attitude de neutralité politique.

Chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur exerce donc sa liberté d'opinion et d'activité politique en dehors de son contrat de travail, à ses frais et à titre personnel.

Il s'abstient d'engager le Groupe ou l'une de ses Entités, en communiquant notamment sur son appartenance au Groupe.

Le Groupe respecte les convictions de ses Dirigeants, Managers & Collaborateurs dès lors qu'elles s'expriment dans la sphère privée. Le principe de neutralité en matière d'expression de convictions politiques, religieuses et philosophiques doit être respecté, ce qui exclut tout prosélytisme dans l'entreprise.

Nos règles & Engagements

Ethique avec nos parties prenantes

Les clients du groupe



La diversité de nos clients (entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, collectivités publiques, etc.) est une richesse pour le Groupe. Leur satisfaction est essentielle et conditionne notre pérennité et notre réussite.

La qualité est donc l'une de nos préoccupations stratégiques. Nous incitons chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur à veiller à son amélioration constante, dans le respect des normes en vigueur en matière de santé, de sécurité, d'éthique et d'environnement.

Les fournisseurs et sous-traitants

Nous respectons nos fournisseurs et sous-traitants en veillant à ce que nos relations soient loyales et professionnelles.

Nous incitons ainsi chaque Dirigeant, Manager & Collaborateur à :

-  rechercher, en toute circonstance, un cadre de négociation équitable ; et
-  encadrer les relations avec les tiers par un contrat clair.

En contrepartie, nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent des principes équivalents à ceux détaillés dans le code d'éthique,

Les actionnaires du groupe

Une des clés de la réussite du Groupe repose sur la confiance de ses actionnaires.

Celle-ci est rendue possible par l'entretien d'un dialogue constructif et la fourniture régulière d'informations sincères et de qualité.

Notre Groupe doit sa réussite à la confiance et à l'éthique de ses parties prenantes.



05

Mise en oeuvre du Code Ethique

Mise en œuvre du Code Ethique

Mise en œuvre du code d'éthique dans les Métiers

Chaque Métier du Groupe a la responsabilité de mettre en œuvre le présent code d'éthique et les politiques afférentes du Groupe.

Il peut les compléter, si nécessaire, en fonction des spécificités juridiques, pratiques ou géographiques de ses activités.

Ces compléments ne doivent toutefois pas contrevenir aux valeurs et principes d'actions énoncés par le présent code.

Ils doivent être validés par le Responsable de l'éthique du Groupe.

Les Métiers mettent, par ailleurs, ces documents à disposition des Dirigeants, Managers et Collaborateurs et par tout moyen.

Echanger et prévenir

Instaurer un climat de dialogue au sein du Groupe est notre priorité. Nous sommes en effet conscients que la mise en œuvre quotidienne du code d'éthique n'est parfois pas facile et peut soulever des interrogations. Nous souhaitons donc que chacun puisse exprimer son point de vue et ses préoccupations concernant le code d'éthique, tout en ayant la conviction qu'il sera écouté et soutenu par sa hiérarchie.

En cas de doute ou d'incertitude, chaque Dirigeant, Manager ou Collaborateur est invité à consulter sa hiérarchie ou le Responsable de l'éthique.

Nous invitons également nos parties prenantes à consulter le Responsable de l'éthique du Groupe pour toute question portant sur la bonne application du code éthique.

Le Groupe met à la disposition de chacun les moyens concrets pour mettre en œuvre le code d'éthique.



Mise en œuvre du Code Ethique

Le Groupe met à la disposition de chacun les moyens concrets pour mettre en œuvre le code d'éthique.

Être responsable, c'est aussi alerter

Nous encourageons les Dirigeants, Managers & Collaborateurs (même extérieurs ou occasionnels) à signaler tout problème éthique à leur responsable hiérarchique, direct ou indirect, leur direction juridique, les Responsables de l'éthique du Métier et/ou du Groupe, leurs responsables des ressources humaines ou au(x) Dirigeant(s) de l'Entité, dans un délai permettant à ces derniers de donner un conseil pertinent ou de prendre la décision appropriée.

Ils peuvent également utiliser l'adresse mail d'alerte juridique@unifer-travaux.fr mise en place par le Groupe conformément aux dispositions en vigueur.

Le dispositif d'alerte permet de garantir la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et de la personne visée par l'alerte.

En tout état de cause, le destinataire de l'alerte est tenu de prendre toutes les mesures utiles pour préserver l'identité du lanceur d'alerte et de la personne visée par l'alerte, et ce, aussi bien lors du recueil que lors du traitement ou de la conservation du signalement reçu.

Aucune mesure discriminatoire ou sanction disciplinaire ne pourra être prise à l'encontre d'un lanceur d'alerte qui a émis un signalement de bonne foi et sans contrepartie financière directe.



Code Ethique

Groupe UNIFER